

# MONCHAUX INFOS

Madame, Monsieur,

Les dossiers de demande d'aide au CCAS pour l'année 2019 sont à retirer au secrétariat de la Mairie à compter du 17 décembre 2018.

Ces dossiers sont identiques à ceux de l'année précédente, ils sont à renseigner et à déposer avec l'ensemble des pièces justificatives (année civile 2018) auprès du secrétariat de la Mairie avant le 14 janvier 2019, dernier délai.

Les personnes ayant bénéficié d'une aide au cours de l'année 2018 doivent, s'ils le souhaitent, également renouveler leur demande pour l'année 2019.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire et Président du CCAS

## RAMASSAGE DES SAPINS DE NOEL

Comme les années précédentes, les employés municipaux vont effectuer un ramassage de sapins .

- le lundi 7 janvier 2019
- le jeudi 10 janvier 2019

Les sapins devront être déposés sur le trottoir avant 9 heures.

Merci de votre compréhension.

Le Maire